CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS PROCES VERBAL

Séance du lundi 13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi treize décembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Maison des associations de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice 23 Présents 16 Votants 22 Pouvoirs 6

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **ROCHETTE** Myriam, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **BESSON** François, **MILOT** Christine, **GAIGNEUX** Patricia, **DEPONDT** Alexandra, **GUINARD** Thierry, **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **PACCOUD** Anaïs et **FONTAINE** Vincent

<u>Pouvoirs</u>: Marc Neyra donne pouvoir à Frédéric Gaudin

Laurence Bellot donne pouvoir à Anne-Sophie Privolt Frédéric Burdin donne pouvoir à Dominique Schmitt Hélène Leblanc-Mortagne donne pouvoir à François Besson Jean-Michel Coquard donne pouvoir à René Blanchet Christophe Genest donne pouvoir à Béatrice Pierquin

Secrétaire: Myriam ROCHETTE

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 15 novembre 2021 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - AFFAIRES FONCIERES

> Déclarations d'intention d'aliéner

Six déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle	
Bâti sur terrain propre	2 Chemin de la Forêt	Norbert MORIN IMMOBILIER	M. Eric FREULET et Mme Cécile MATHIEU	1718 Avenue de l'Europe Anse	
Bâti sur terrain propre	31 Chemin de la Grande Gonthière	Mme GIRIN	M. DELORY et Mme GUICHARD	97 Cours Emile Zola 69 100 Villeurbanne	

Bâti sur terrain propre	269 Montée de Chalier	ALLCOM	M. STAWSKI et Mme LE COZ	83 Rue du Plantay 69 480 Lucenay	
Bâti sur terrain propre	159 Allée des Deux Pierres	M. CANE et Mme PEREZ	M. COLLE et Mme BESSON	60 Rue Jean Jaurès 69 500 Bron	
Bâti sur terrain propre	Zac de Bel Air	SCCV LN1	SCI de la Corniche	2 Allée du Parasoleil 69 400 Limas	
Non-bâti	Chemin de la Forêt	Norbert MORIN IMMOBILIER	M. LEYBA	50 Chemin de la Combe 69 480 Morancé	

III - FINANCES

> Autorisations de mandatement

Monsieur Dominique Schmitt, Adjoint aux finances, rappelle que l'article L 1612-1 du CGCT dispose que « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

[...] Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Monsieur le Maire propose au Conseil d'autoriser l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre - Opération	Intitulé	Montant des crédits ouverts		
21	Immobilisations corporelles	10 000.00 €		
103	Réaménagement bâtiments communaux	50 000.00 €		
104	Aménagements paysagers	22 000.00 €		
122	Pôle Salle des Fêtes et abords	40 000.00 €		
126	Bâtiment Mairie	20 000.00 €		
127	Aménagement rue de l'Eglise	60 000.00 €		
128	Aménagements sportifs	25 000.00 €		
129	Aménagement Trézette	25 000.00 €		
	252 000.00 €			

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser l'ouverture des crédits proposés par Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

VI – TRAVAUX

Point sur les travaux en cours

- Bâtiments

Monsieur Jean-Claude Demay informe le Conseil des éléments suivants :

- Réaménagement intérieur du nouveau local commercial de Trézette : les travaux sont définitivement terminés,
- Réaménagement du local technique : les travaux sont en cours de réalisation. L'atelier sera provisoirement transféré au fond du local actuel pendant la durée des travaux,
- Réaménagement de la Salle du Conseil municipal : le Maître d'œuvre sera rencontré cette semaine afin de définir les derniers éléments avant le lancement des travaux.

- <u>Voirie</u>

Monsieur le Maire indique que les travaux de la Rue de l'Eglise se termineront au mois de mars. Les travaux d'assainissement sont quant à eux en cours d'achèvement.

Monsieur Fabrice Futin précise qu'une étude a été lancée auprès du SYDER pour équiper la commune en bornes de recharge rapide (permettant une charge complète en moins d'une heure) pour véhicules électriques. Une installation sur le Parking de Trézette étant difficilement envisageable en raison de contraintes techniques, une borne pourrait être installée au centre du village près de la propriété dite « Maison Longchamp » dont la Mairie a récemment fait l'acquisition.

- Urbanisme

Madame Béatrice Pierquin rappelle que deux aménageurs travaillent actuellement sur le dossier du Triangle Centre-Bourg. Ils ont été rencontrés et seront invités à présenter leurs projets de réaménagement de ce secteur lors du prochain Conseil municipal du mois de janvier 2022.

Elle indique que la phase de consultation de la population concernant le Projet Agora est achevée pour la partie menée par le Cabinet Kaléido'scop ; elle se poursuivra ensuite sous d'autres formes notamment en lien avec les associations. Le cabinet Kaléido'scop rendra compte des retours recueillis durant cette phase de consultation auprès du Conseil municipal en début d'année 2022.

Elle indique ensuite que les professionnels de santé de la Commune ont été rencontrés le vendredi 26 novembre. Ils n'ont pas émis de souhait particulier quant à la réalisation d'une maison médicale ou de nouveaux locaux communs.

Elle précise ensuite que la Cour d'appel de Lyon a confirmé le premier jugement rendu par le Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône condamnant la SCI LE HAUT DE POMMIERS dans le cadre du contentieux d'urbanisme qui l'oppose à la Commune de Pommiers.

- Affaires scolaires

Madame Myriam Rochette rappelle qu'une classe de l'IME Jean-Fayard, comprenant six enfants, intègrera les locaux de l'Ecole à partir du mois de janvier 2022.

Madame Christine Milot indique que les membres du CMJ ont distribué les colis à destination des anciens ce samedi 11 décembre. Ils ont également participé à la cérémonie organisée par le Comité de Jumelage.

- Communication

Monsieur Dominique Schmitt présente le projet de Bulletin annuel 2022. Il sera distribué à la population en cette fin d'année 2021, en même temps que le Pommiers infos n°69.

VII - URBANISME

Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUb	Rens.	DAACT	DOC	Attest.	Certif.	Arrêté
					notaires			non	adressage	alignement
								recours		
Quantité	3	11	5	0	24	3	1	0	0	0

VIII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Activité des commissions

- SYTRAIVAL : Modification des tournées de collecte et extension des consignes de tri

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la proposition de modification des tournées de collecte et l'extension des consignes de tri des déchets. Il précise notamment que, dès le 1^{er} février 2022, de nouveaux emballages pourront être déposés dans les poubelles jaunes (cf. affiches du SYTRAIVAL figurant en fin de document).

En parallèle, le nombre de tournées de collecte des ordures ménagères, qui est actuellement de deux par semaine pour le bourg et d'une par semaine pour le reste du village, sera ramené à une tournée de collecte par semaine pour l'ensemble de la Commune.

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Calendrier des Conseils municipaux 2022

Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil le calendrier des Conseils municipaux prévus pour l'année 2022 qui figure en annexe du présent document.



Calendrier des Conseils municipaux 2022

Heure: 20h30

Lieu : Maison des associations en période COVID, sinon Salle du Conseil

Lundi 17 janvier

Lundi 14 février

Lundi 14 mars

Lundi 11 avril

Lundi 16 mai

Lundi 13 juin

Lundi 18 juillet

Lundi 12 septembre

Lundi 10 octobre

Lundi 14 novembre

Lundi 19 décembre

1er FÉVRIER 2022













